ACADEMIE DE CORSE

LYCEE FESCH
5, cours Grandval - BP 311
20176 Ajaccio
Tél. 04 95 51 60 80
Intendance
Tél. 04 95 51 60 92
Fax : 04 95 51 60 99
Mail : ce.i6200001g@ac-corse.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

Marché à procédure adaptée, passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics Modifié par Décret 2015-1163 du 17.09.2015

ACCORD CADRE n° 2019-LF-01 (art.78 et 80 du Décret 2016-360 du 25.03.2016)

Section I - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC

LYCEE FESCH
5, cours Grandval - BP 311
20176 Ajaccio cedex
Tél. 04 95 51 60 80
Mail : ce.6200001g@ac-corse.fr

La personne détentrice du pouvoir adjudicateur est Monsieur Paul DIGIACOMI, Proviseur.

Le comptable assignataire des paiements est Madame Christine TOMASI, Agent Comptable du lycée Fesch.

Section II - OBJET, FORME ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE

Article 1 : Objet et forme du marché

La présente consultation a pour objet la **fourniture de denrées alimentaires** destinées au service de restauration du Lycée FESCH.

Il s'agit d'un Marché passé selon une Procédure Adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, sous forme d'un accord-cadre et de marchés subséquents exécutés par émission de bons de commande (articles 78 et 80 du Décret 2016-360 du 25.03.2016).

Il est publié sur le site aji-France.com.

Article 2 : Caractéristiques du marché

Descriptif des besoins

L'accord-cadre est conclu **sans minimum ni maximum**, l'établissement informe cependant les candidats afin qu'ils puissent émettre une offre en toute connaissance de cause, du montant des achats par lots effectués pour la période du 01.01.2017 au 31.12.2017.

Allotissement Le marché comporte 12 lots ainsi répartis :

Données indicatives non contractuelles	Montant estimatif (HT)
LOT 1- Boucherie, volaille fraiches	17 000,00 €
LOT 2- Charcuterie	3 000,00 €
LOT 3- Boucherie, volaille surgelées	4 400,00 €
LOT 4- Produits de la mer ou d'eau douce surgelés (aux normes AFNOR)	6 000,00 €
LOT 5- Produits surgelés élaborés	5 500,00 €
LOT 6- Fruits et légumes frais	4 500,00 €
LOT 7- Fruits et légumes surgelés	4 000,00 €
LOT 8- Epicerie (dont biscuits et assimilés, fonds de pâte, farines, pâtes, riz, semoules, céréales, fruits légumes et autres produits secs ou lyophilisés, conserves, huiles, graisses, vinaigre, sauces, condiments, épices, café, compotes, miel, confitures, chocolat et autres sucreries…)	9 000,00 €
LOT 9- Pâtes fraiches	1 500,00 €
LOT 10-Lait, produits laitiers et ovo produits	6 000,00 €
LOT 11-Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie	5 000,00 €
LOT 12-Boissons	100,00 €

Les entreprises peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots complets.

Droit de préférence

Art. 53-IV-1° du Code des Marchés Publics 2006 modifié : « Lors de la passation d'un marché, un droit de préférence est attribué, à égalité de prix ou à équivalence d'offres, à l'offre présentée par une société coopérative ouvrière de production, par un groupement de producteurs agricoles, par un artisan, une société coopérative d'artisans ou une société coopérative d'artistes ou par des entreprises adaptées ».

Durée du marché

L'accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2019.
L'exécution des prestations donnera lieu à la conclusion de marchés sur la même période sous forme de bons de commande émis au fur et à mesure de la survenance des besoins pour chacun des lots.
Seules les entreprises retenues lors de la consultation pourront devenir titulaire d'un marché conclu sur la base du présent accord-cadre.

La remise en concurrence pour chacun des lots s'exercera selon les besoins, chaque semaine de l'année, chaque quinzaine ou mensuellement (hors vacances scolaires), sous forme de demandes de prix par fax, mail ou sur la base des tarifs catalogue promotionnels transmis par les commerciaux.
L'acceptation de l'offre économiquement la plus avantageuse donnera lieu à l'émission d'un bon de commande revêtu de la signature du chef d'établissement et/ou de l'adjoint gestionnaire.

Lieu et délai de livraison

La livraison se fera au Lycée Fesch, entrée « cour cuisine ».
Le délai de livraison des fournitures sera indiqué sur chaque bon de commande et devra être scrupuleusement respecté.
Les candidats préciseront dans leur offre, leur capacité de livraison pour un dépannage en urgence en précisant le délai incompressible en nombre d'heures.

Section,III - PROCEDURE

Le présent appel à concurrence est un marché à procédure adaptée sous forme d'accord-cadre dont l'exécution est basée sur des marchés subséquents à bons de commande, conformément aux dispositions des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics 2006 modifiés par Décret 2015-1163 du 17.09.2015 et 78 et 80 du Décret 2016-360 du 25.03.2016).

Article 1 - Désignation des fournisseurs retenus dans l'accord-cadre

Pour juger des offres économiquement les plus avantageuses, il sera **notamment** tenu compte des éléments suivants :

- Valeur technique
- Nombre de livraisons par semaine
- Moyens logistiques mis à disposition du lycée pour l'enregistrement des commandes, la livraison et les reprises de marchandises
- Délais de livraison à partir de la réception de la commande
- Modalités de reprise des denrées défectueuses
- Modalités de reprise des erreurs de commande
- Désignation d'un commercial interlocuteur unique du lycée et périodicité des visites dans l'établissement.
- Moyens et rythme de transmission des documents relatifs aux actions promotionnelles.

Des échantillons conformes aux produits proposés pourront être demandés.
Ils sont gratuits et constituent un engagement du titulaire à livrer des produits identiques pendant toute la durée du marché.

Le choix de l'offre la plus avantageuse lors des remises en concurrence effectuées pour la passation des marchés subséquents sera opéré à partir des critères ainsi pondérés :

- Prix 40 %
- Valeur technique (qualité des denrées proposées) 40 %
- Services associés (disponibilité des marchandises, modes et délais de livraison, conditionnement et fiches techniques des produits…) 20%

Article 2 - Formalités administratives

Mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme de publication aji-France.com : le 05 octobre 2018
Date limite de réception des offres : le 06 novembre 2018 à 19 heures.

Les fournisseurs devront transmettre leur offre rédigée en langue française, datée et signée par le représentant habilité, sous pli recommandé avec accusé de réception ou par l'intermédiaire de la plate-forme de publication aji-France.com ou la déposer au lycée, service intendance, avant le 6 novembre 2018 -19 heures.
Les dossiers qui parviendront après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur expéditeur.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu pendant la durée de la consultation auprès du service d'intendance, par mail à l'adresse ce.i6200001g@ac-corse.fr ou par téléphone au 04 95 51 60 92.

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend

- Le présent règlement de consultation
- Les bordereaux indicatifs de recensement des besoins, détaillés par lot
- L'acte d'engagement, valant acceptation du règlement de consultation et des clauses générales et particulières contenues dans l'accord-cadre

Il peut être téléchargé sur le site aji-France.com, ou retiré dans l'établissement.

Remise des offres

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant la mention :

« ACCORD-CADRE DENREES ALIMENTAIRES - Ne pas ouvrir »

ou par l'intermédiaire de la plate-forme de publication des marchés publics des établissements d'enseignement : **aji-France.com**.

L'offre inclura, outre les pièces mentionnées au II-5.1 de l'accord-cadre :

Par lot
- L'accord-cadre renseigné, daté et signé, valant acte d'engagement

Pour l'ensemble des lots en cas de candidature portant sur plusieurs lots
- Une offre commerciale détaillée
- Tout document permettant d'apprécier la capacité économique et technique du candidat (dont références professionnelles de la société, liste et montant des principales prestations effectuées durant les trois dernières années et des destinataires publics ou privés concernés, démarche de développement durable…)
- Les marques proposées

Attribution

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.
Les avis d'attribution seront consultables sur le site aji-France.com.